

Nouvel Elan N° 51

www.mairie-chezysurmarne.fr



Chézy sur Marne nominé

Conçu et réalisé par la commune de Chézy sur Marne



Sommaire

La commune de Chézy sur Marne nominée à un concours International	Page 3
--	---------------

Informations Municipales

☞ Quelques éléments de l'analyse financière	Page 4
☞ Fonctionnement - Investissement	Page 5
☞ Formation compétences clés	Page 6
☞ Ecoles	Page 7
☞ Fermeture classe Azy sur Marne	
☞ Modification de la circulation aérienne	Page 8
☞ Pétitions riverains Rue de Fossot	Page 9

Autres actions municipales	Page 10
---	----------------

- ☞ Dossier complet édité à la population
- ☞ DICRIM - PCS

Travaux	Page 11 à 12
----------------------	---------------------

- ☞ Travaux hydroviticoles
- ☞ Travaux du Colombier

Travaux suite aux orages

- ☞ Lotissement
- ☞ Autres réalisations
- ☞ Le pont Auger et le pont du Moncet

Travaux à venir prochainement ou en cours d'étude

- ☞ Elagage
- ☞ Construction des 3 classes élémentaires
- ☞ Etude d'installation d'un plateau multisports
- ☞ Pont de la Ravine de la Goujaterie

Informations générales	Page 13 à 15
-------------------------------------	---------------------

- ☞ Dépistage du cancer colorectal
- ☞ Animaux de compagnie
- ☞ Assurance maladie
- ☞ GDF Suez
- ☞ Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne
- ☞ Déchetterie de la Communauté de Communes de Charly sur Marne
- ☞ Tribunal d'Instance de Soissons
- ☞ Bons vacances campagne 2011
- ☞ Accueil du centre Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Associations	Page 16
---------------------------	----------------

- ☞ Comité des fêtes, la foire aux mômes

La commune de Chézy sur Marne nominée à un concours international

Vendredi 25 Mars 2010, 16h45 à Namur, sera dévoilé le nom du vainqueur du "Concours d'Architecture Transfrontalier".

Plusieurs centaines de projets ont été référencés pour ce concours. Les 32 meilleurs ont été sélectionnés par les représentants du Centre National de Développement du Bois (France) et de Bois & Habitat (Belgique).

Surprise... La réalisation du Centre Bourg de Chézy par l'architecte Eric PACE en fait partie.

Si les chances que la commune soit promue restent faibles (sachons rester humbles), c'est déjà une grande récompense et fierté qu'elle soit nominée. **Ceci démontre que le kiosque à musique et le bâtiment communal de Chézy sur Marne ont été identifiés comme référence 2010 de l'architecture bois en Europe** et justifie l'action de la municipalité à mobiliser une subvention européenne pour cette construction (subvention de 40 000 € qui nous sera versée prochainement).

Ce prix d'architecture transfrontalier entièrement dédié à la construction bois entre dans le projet EUROWOOD IV.

Les différents projets seront exposés jusque fin mars à Namur puis ensuite en France. Une publication sous la forme d'un livret tiré à 500 000 exemplaires est par ailleurs prévue au 1er semestre 2011.

"... Force est de constater que le savoir faire Axonais gagne en notoriété internationale. Nous sommes heureux de voir la détermination de la municipalité de Chézy sur Marne soulignée par l'Europe..." souligne Eric PACE architecte D.P.L.G.



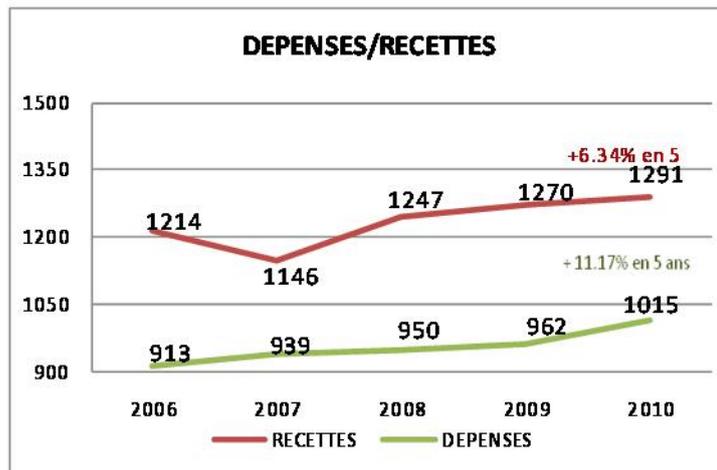
Informations municipales

Quelques éléments de l'analyse financière

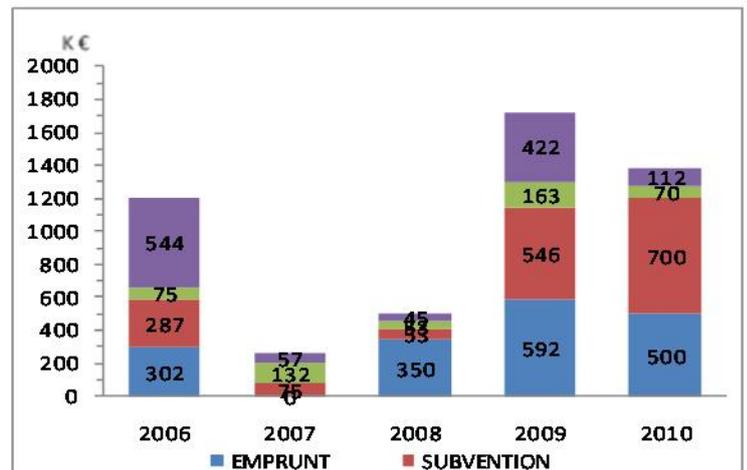
Voici quelques chiffres significatifs extraits de l'analyse financière de la commune de Chézy sur Marne représentés dans ces différents graphiques.

« Rigueur dans la gestion financière et dynamisme de la politique investissement » : voilà comment pourrait se résumer les différents budgets de notre commune.

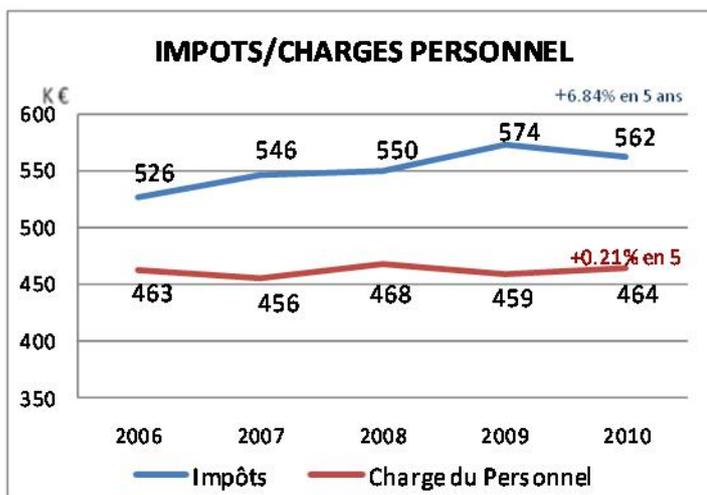
FONCTIONNEMENT



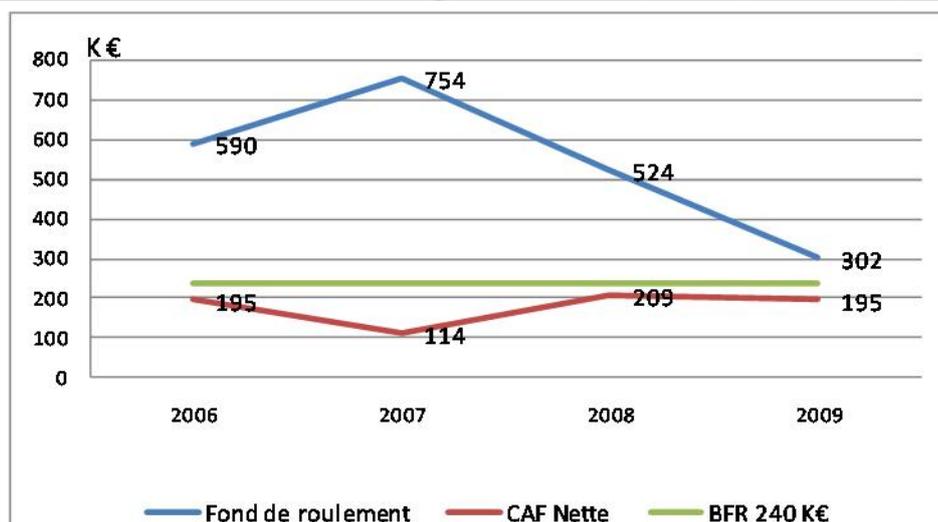
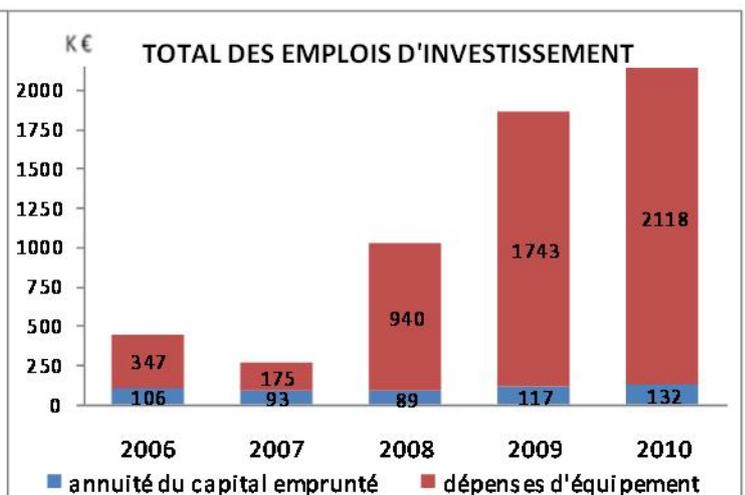
INVESTISSEMENT



IMPOTS/CHARGES PERSONNEL



TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT



CAF = Capacité d'AutoFinancement

BFR = Besoin de Fond de Roulement

Fonctionnement

1) Dépenses et recettes réelles de fonctionnement maîtrisées.

Evolution faible sur cinq ans (+11,2 % de dépenses et +6,3 % en recettes).

La différence entre les recettes et dépenses représente en moyenne 300 000 € par an = épargne brute ou autofinancement brut permettant de financer près de 30% des investissements chaque année.

2) Frais de personnel stable (+ 0,2% sur 5 ans)

3) Fiscalité communale modérée

Le produit des impôts évolue de moins de 7 % sur cinq ans (1,4 % par an) en rapport de l'inflation qui progresse de 8,5 % sur la même période (soit 1,7 % par an)

Une politique d'investissement très dynamique et réaliste.

Investissement

Malgré cette dépense exceptionnelle d'un million d'euros due aux dégâts d'orage de juin 2009 nous avons poursuivi nos grands travaux engagés et programmés ceux à venir.

Rappel de nos principales réalisations et regard sur l'avenir.

2006

- Aménagement de la Route des Roches

2007

- Enfouissement des réseaux électriques (70% de la commune)

2008-2009

- Aménagement Place de la Mairie
- Réhabilitation du bâtiment communal
- Remplacement des véhicules des employés d'entretien

2010

- Economie d'énergie, changement des fenêtres à l'école élémentaire
- Aménagement Avenue de la Gare + parking
- Aménagement agence postale communale
- Salle du jumelage
- Aménagement de la Rue du Vicariat
- Travaux liés aux dégâts d'orage

2011

- Construction des trois classes à l'école élémentaire
- Aménagement de Route de la Marne

2012

- Première tranche des travaux hydroviticoles

Un complément d'éléments financiers vous sera communiqué au mois de mai après le vote du budget 2011 sur ces grandes orientations financières.

FORMATION COMPETENCES CLES

A partir du mois de mai, la municipalité dans son action d'aide à la population mettra en place **tous les mercredis dans la salle du jumelage**, des formations de remise à niveau « mathématiques, sciences, français, initiation langues étrangères, bureautique, internet ».

Ces formations gratuites s'adressent à différents publics :

- Demandeur d'emploi
- Jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire
- Salariés en contrat aidé etc..

Contact :

AVENIR DEVELOPPEMENT FORMATION

Sophie BRISSONNEAUD

Référente du site de Château-Thierry

Tel: 03 23 69 42 26 / 03 23 83 27 69

Fax : 03 23 83 79 66

ad.formation-chateau@wanadoo.fr

45 Avenue de la République
02400 CHATEAU THIERRY

Site : www.ad-formation.fr



Avenir
Développement
Formation

Des spécialistes de l'insertion à votre service

Formation
Compétences
Clés



AVENIR DEVELOPPEMENT FORMATION

45 avenue de la république—02400 CHATEAU THIERRY
Tel: 03.23.69.42.26—Fax: 03.23.83.79.66

Siège social : 4 rue Charles Picard
02100 Saint-Quentin
Tél. : 03 23 62 95 00 Fax : 03 23 62 57 81
SAS au capital de 37 440 €
N° SIRET : 445 061 732 00027
N° Agrément 22 02 008 37 02
N° APE : 8559 A



Ecoles

Les écoles maternelle et élémentaire seront fermées

Le vendredi 3 juin 2011
(pont de l'ascension)

Les cours seront récupérés le mercredi 15 juin 2011 (semaine de la pentecôte).

Le Conseil Général n'assurera pas les transports scolaires.
La périscolaire et le restaurant scolaire fonctionneront normalement.

Fermeture de la classe d'Azy

La municipalité de Chézy sur Marne se mobilise pour la non fermeture de la classe d'Azy sur Marne.

Contrairement aux rumeurs et à l'agitation actuelle, la Mairie de Chézy sur Marne, qui gère le regroupement n'a pas reçu de lettre officielle annonçant cette fermeture.

Les Maires du Canton de Charly sur Marne ont organisé une réunion de travail avec l'inspectrice en poste à Château-Thierry. Réunion constructive, sans animosité permettant à chacun de s'exprimer.

L'effectif de l'école maternelle de Chézy sur Marne sera suffisant pour une non fermeture selon les propos de Madame BOUE, Inspectrice primaire, mais elle se refuse de confirmer ces paroles par écrit n'étant pas le décideur.

La Municipalité de Chézy sur Marne est confiante sur l'évolution de ce dossier délicat et reste en contact avec Madame l'Inspectrice concernant le problème de la réforme de l'Education Nationale.



Modification de la circulation aérienne

L'enquête publique est en cours et se terminera le 1er avril 2011.

Le commissaire enquêteur était présent le 5 mars à Chézy sur Marne, cependant vous pouvez toujours laisser en mairie vos interrogations, suggestions et surtout votre désaccord.

Nous les ferons parvenir au commissaire enquêteur.

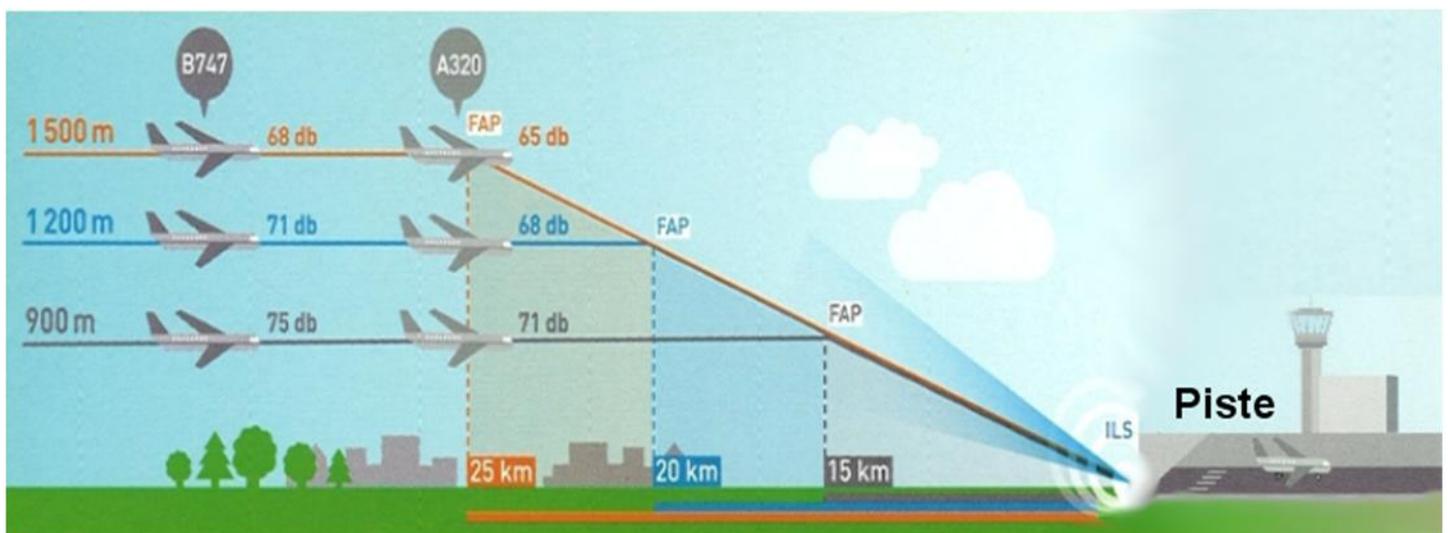
En résumé, pour soulager la banlieue parisienne des nuisances sonores, le survol de nos territoires par les avions en attente d'atterrissage ou d'envol sera plus important.

Les avions prendront l'angle d'atterrissage (invariable) à une hauteur de 1200 à 1500 mètres soit 300 mètres plus haut qu'actuellement étendant ainsi la zone d'approche de plusieurs kilomètres vers l'Est (voir tableau).

C'est pourquoi nous verrons plus d'avions mais théoriquement plus haut, ces mesures seront en application dès l'automne. Elles auront bien évidemment, au-delà des nuisances sonores, un impact sur la valeur immobilière.

Le conseil municipal a déposé une requête de désaccord sur le registre de l'enquête publique.

Nous espérons qu'elle sera lue et examinée. Notre souhait est qu'elle soit suivie d'effets positifs pour notre région.



Pétition riverains Rue de Fossot

Une pétition concernant des travaux viticoles nous a été adressée sans correspondant désigné, nous sommes obligés de répondre et d'informer d'une façon générale.

Quelques précisions :

- Le libellé de cette pétition est faux puisque la parcelle concernée n'est pas une appellation champagne, il ne peut donc être question d'aménagement de terrain en vue de culture de vignes.
- Les riverains concernés exigent un arrêt immédiat des travaux et une reprise éventuelle après leur accord. Ces riverains s'accordent des droits et des exigences alors que même la mairie n'a pas autorité, il s'agit de travaux sur un terrain privé.
- Les riverains demandent qu'un plan d'aménagement leur soit présenté. La commune travaille en collaboration avec la profession viticole sur un projet hydroviticole sur l'ensemble de son territoire depuis plusieurs années. Ce travail a fait l'objet de plusieurs présentations publiques.
- L'unique point réglementaire de cette pétition concerne les éventuels ruissellements qui ont fait l'objet d'un courrier et d'un entretien avec le propriétaire de la parcelle bien avant la réception de cette pétition.
- D'autre part, le Maire a rencontré courant novembre un des principaux signataires de cette pétition, un dimanche matin pour lui expliquer la situation .
- A ce jour il n'y a jamais eu de ruissellement à cet endroit seulement plusieurs centaines de mètres au-dessus.
- S'il y avait ruissellement ce qui peut être envisageable rien n'est impossible. Le chemin du Csa situé entre la parcelle et la Rue de Fossot serviront de barrière naturelle et éviteront le ruissellement dans les habitations de la Rue de Fossot.
- La sécurité de ses habitants reste et restera la priorité du conseil municipal. Tous les travaux entrepris cette dernière année pour mettre en sécurité le village le démontrent. La vie n'a pas de prix ...

Autres actions Municipales

Ces derniers mois, la municipalité a procédé à l'étude d'un avant projet très détaillé d'un système complet d'alerte à la population. Un estimatif des sommes à engager serait de 80 000 € d'investissement et de 9 000 € de frais de fonctionnement annuel. Le dossier très important fut élaboré par nos soins et présenté récemment à la commission concernée.

La municipalité a inscrit au budget, un financement pour cette étude et a décidé d'équiper la commune d'une sirène.

Une étude détaillée va se mettre en place (cahier des charges, appel d'offres, recherche de subventions) afin de pouvoir mettre en place ce système rapidement.

Alerte à la population (Système de Prévention)

Vous venez de recevoir le DICRIM, **D**ocument **I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs.

Ce document généraliste vous informe d'une façon synthétique sur tous les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés ainsi que les réactions à avoir si tel était le cas.

En complément de ce document destiné à la population, la loi nous impose l'élaboration du PCS (**P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde), document qui organise l'action des services de l'Etat et de la Commune en cas d'incident important.

Ce document est actuellement en cours de finalisation et d'approbation par la Préfecture.

Le PCS prévoit la description de l'alerte à la population et sera consultable en Mairie.

Pour information:

Aucun système d'alerte n'avait prévu la catastrophe naturelle de juin 2009 et aucune société ne peut ni ne veut s'engager à nous garantir une prévention à 100%.

Travaux

Travaux Hydroviticoles

Le 7 décembre 2010, le Préfet de l'Aisne accompagné du Sous-Préfet a tenu une réunion de travail concernant le projet hydroviticole de notre territoire.

Après une visite sur le terrain et une présentation du projet par le bureau d'étude et les ingénieurs de la Direction Départementale du Territoire, le Préfet a jugé pertinent l'ensemble de notre travail et s'en servira comme référence. Le plan général approuvé par la commune, et la commission hydroviticole sera soumis prochainement à l'enquête publique suite à une dernière réunion de finalisation. Après un appel d'offres, les travaux se feront selon une séquence de points prioritaires.

La déclaration d'intérêt générale (DIG) laisse cette possibilité sachant que l'ensemble du projet sur le territoire devra être traité, parfois amélioré, en fonction des nouvelles technologies et observations sur le terrain rencontrées et apparues .

L'ensemble de ses travaux financé par la collectivité et les vignerons comme le stipule la DIG est un ensemble mutualiste.

Travaux du Colombier

Sur cette parcelle située Route de la Chapelle après des sondages par l'équipe d'archéologues de la région Picardie, un projet d'installation d'une cave d'assemblage et de stockage de champagne est en cours.

Un permis de construire d'une cave totalement souterraine a été accordé à la SARL Françoise BEDEL qui a la particularité de produire son champagne selon la méthode biodynamique.

Travaux suite aux orages

La dernière tranche de travaux consécutive à l'orage de 2009 se termine.

Lotissement

La réfection d'une grande partie des trottoirs est terminée.

Un revêtement bicouche sera réalisé prochainement rue du Paradis, le revêtement de protection sera mis en place en attente d'un tapis bitumeux qui sera mis en œuvre après l'enfouissement des réseaux, programmation prioritaire de l'USEDA (absence de fil nus).



Autres réalisations

- Traversée du hameau de « la Queue ».
- Réfection de la voirie de la rue de Fossot et une partie du chemin du CSA.
- Remise en état de l'avaloir en bas de la route d'Harmandot (traversée de la route par une buse de diamètre 800).
- Reprise des grilles du piège à eaux et une partie du pavage de la place du Moncet.

Le pont Auger et le pont du Moncet



Le pont Auger se termine. Il reste à poser les pavés sur le cheminement après l'installation des différentes canalisations et la finition des joints. L'aménagement de la place avec des emplacements de stationnement terminera cet ensemble.

Le garde corps du pont du Moncet sera remis en état, le jointement défectueux sera refait.

Les travaux à venir prochainement ou en cours d'étude

Elagage

Les acacias du pont SNCF devenant dangereux ont été coupés.

Prochainement les arbres en bordure du Dolloir derrière le lotissement seront abattus, les arbres du Centre Fievet dont les branches surplombent l'avenue de la Libération et pouvant être dangereuses pour la circulation et les piétons seront élaguées.



Construction des trois classes élémentaires

Bien qu'une commune du regroupement scolaire ralentit fortement l'avancement de ce dossier, dans un souci de sécurité pour vos enfants, la municipalité de Chézy a décidé de lancer l'appel d'offres de la construction des trois classes élémentaires et de procéder au démantèlement des préfabriqués dangereux et trop gourmands en énergie.

Etude d'installation d'un plateau multisports

La municipalité a décidé d'étudier et de programmer pour 2012, l'installation d'un plateau multisports à la place des préfabriqués.

Cette nouvelle structure servirait aux écoles et plus particulièrement aux enfants de Chézy pendant les fins de semaines et les vacances.

Pont de la ravine de la Goujaterie



Le pont de cette ravine sur la route du Moncet a été déstabilisé par l'orage du 14 juin 2009, ce n'est que récemment que le constat a été fait.

Les travaux de mise en sécurité seront réalisés prochainement.

Informations générales

Dépistage du cancer colorectal

Aisne Préventis partenaire du dépistage du cancer du colon

Femmes et hommes de plus de 50 ans participez à ce dépistage

Renseignez vous auprès de votre médecin ou à :

Aisne Préventis
tel: 03 23 23 58 48
mail: aisne.preventis@wanadoo.fr



Animaux de compagnie (RAPPEL)

La promenade des chiens doit se faire avec la laisse, les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent être également muselés. Vous devez être porteur du dossier de votre animal et de votre droit de détention.

Vous êtes également responsable de leurs déjections que vous ramassez immédiatement.

Vous devez également éviter leurs aboiements et faire en sorte que la tranquillité du voisinage soit assurée. (réglementation complète sur le site).



Assurance maladie (CPAM)

Malgré notre refus de fermeture confirmé par un échange de courriers, la CPAM n'assure plus sa permanence en Mairie de Chézy sur Marne.

Votre conseiller CPAM sera présent :

Le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
à Charly sur Marne

Le lundi de 8h15 à 17h00
à Château-Thierry



GDF Suez

Vous avez besoin d'un renseignement, utiliser ces numéros:

Urgence sécurité Gaz :

0800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Raccordement au gaz naturel :

0810 224 000 (prix d'un appel local)

Contrat gaz ou électricité : DOLCE VITA

09 69 324 324 (appel non surtaxé)

www.dolcevita.gazdefrance.fr



Service Départementale d'Incendie et Secours de l'Aisne



SDIS

3 Ter Avenue de Gambetta

Tel : 018

La participation annuelle de la commune au fonctionnement de ce service est de 30 634 € soit 23,12 € par habitant.

Déchetterie de la Communauté de Communes de Charly sur Marne

Horaires d'ouverture : **Lundi** de 15h00 à 17h30

Mercredi de 9h00 à 11h30

Vendredi de 14h00 à 17h30

Samedi de 9h00 à 18h30

Dimanche de 10h00 à 12h00



Les délégués de la Communauté de Communes étudient actuellement un aménagement des horaires et des mesures concernant le vol et les actes d'incivisme.

Tribunal d'Instance de Soissons

Ouverture au public :

Lundi et Vendredi
de 8h30 à 12h00

Mardi, Mercredi et Jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30



Service à la nationalité:

Mardi et Jeudi
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Bons vacances - campagne 2011

Dépôt des dossiers avant le 31 mars 2011.

Les bénéficiaires :

- les familles aidées doivent avoir un quotient familial inférieur à 432 € par mois

Les bons vacances peuvent être utilisés :

- pour les séjours en ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)
- maison de vacances
- vacances dans la famille

pour un séjour de dix jours consécutifs minimum.

Accueil du centre Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

La Communauté de Communes utilisera comme en février le Centre Fievet pour l'organisation du centre de loisirs sans hébergement pendant les vacances de printemps du 18 au 29 avril 2011.

Vos enfants pourront également être accueillis le matin à partir de 7h00 à 9h00 et le soir de 16h30 à 18h30 par les animateurs de la « péri vacances ».



1ère Foire aux Mômes

Foire réservée aux particuliers



Samedi 9 avril 2011

de 9h00 à 17h00

Place de la Mairie

(ou Esp P Eschard en cas d'intempéries)

- Exposition,
- Echange,
- Achat,
- Vente
- Matériels de puériculture,
- Jeux et jouets,
- Vêtements

pour enfants de 0 à 12 ans et ados



Inscription obligatoire en Mairie ou
sur le site www.mairie-chezysurmame.fr, avant le 2 avril 2011



Le Comité des Fêtes de Chézy sur Marne se propose d'organiser la première « Foire aux Mômes »

- le samedi 9 avril 2011, de 9h00 à 17h00,
- place du marché à Chézy

(éventuellement Espace Pierre Eschard et salle du Jumelage en cas d'intempéries)

« La Foire aux Mômes » qu'est ce ?

- Il s'agit d'organiser un évènement durant lequel les parents vont pouvoir exposer, échanger, vendre, acheter tout matériel nécessaire aux enfants de 0 à 12 ans (matériels de puériculture – sièges auto, table à langer, chauffe biberons... - mais également jeux ou jouets et autres vêtements).
- La foire est réservée aux particuliers et au petit artisanat local.
- L'emplacement (environ 3m de table), sur réservation, est gratuit pour les habitants des communes du groupement scolaire, tarifé 3€ dans le cas contraire)
- Attention, le nombre de places est limité.
Renseignements en Mairie (03 23 82 80 29) ou sur le site www.mairie-chezysurmame.fr.

Bulletin d'inscription à déposer en Mairie.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

e-mail : _____ Num Tel : _____